



**RECUEIL DES ACTES
DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE
D'ALSACE**

24 Octobre 2025

Numéro 245

SOMMAIRE

ARRETÉS

2025-0018-Arrêté portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail	3
2025-0019-DRH-Arrêté portant composition du Comité Social Territorial	7
2025-048-DAJ-Arrêté portant délégation de signature au sein de la DASP	11
2025-69-DA-Arrêté portant autorisation d'extension de capacité de la Structure d'Accueil Spécialisé de l'APEDI Alsace de MUNDOLSHEIM	17
2025-0404-DAPI-Arrêté modificatif relatif à la composition des commissions d'agrément d'agrément en vue d'adoption de la CeA	20

ARRETE N° MC-2025-0018-DRH

**ARRETE PORTANT
COMPOSITION DE LA
FORMATION SPECIALISEE EN
MATIERE DE SANTE, DE
SECURITE ET DE CONDITIONS
DE TRAVAIL**

A Strasbourg, le 21 octobre 2025

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** le Titre V du livre II de la partie réglementaire du Code Général de la Fonction Publique relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales,
- VU** le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,
- VU** la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée,
- VU** la délibération n° CP-2022-5-1-4 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 16 mai 2022, décidant notamment de maintenir le paritarisme numérique au sein des instances représentatives, fixant le nombre des représentants du personnel et des représentants de la collectivité au titre de titulaires à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Collectivité européenne d'Alsace respectivement au nombre de 15 et décidant le doublement du nombre de représentants du personnel suppléants au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Collectivité européenne d'Alsace au nombre de 30,
- VU** le procès-verbal du 08 décembre 2022 relatif aux élections pour la représentation du personnel au comité social territorial pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU** le résultat des élections départementales du 20 juin 2021 et du 27 juin 2021 pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU** l'arrêté n° MC-2025-0009-DRH du 25 août 2025 portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants de la collectivité à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail,

CONSIDERANT la désignation de M. Laurent DARLEY en qualité de représentant suppléant de la collectivité territoriale au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail les membres suivants :

Représentants titulaires

M. François KIEFFER	CFDT
Mme Nathalie RAYNARD	CFDT
Mme Stéphanie ANTONY	CGT
M. Christophe DI GRANDE	FAFPT
Mme Mareïke JEANNENOT-LEMBLE	FO
M. Maxime HERTWECK	FO
Mme Souad CORTONE D'AMORE	FO
M. Rémy WOLFF	FO
Mme Céline KUGLER	FO
Mme Elena SORG	FO
M. Christophe ODERMATT	FO
Mme Sarah TORDJMAN	FO
M. Jean-Philippe GURAK	FO
Mme Véronique BAHIT	UNSA
Mme Joëlle VERGUET	UNSA

Représentants suppléants

Mme Doris BERGMANN	CFDT
M. Julien GIROULT	CFDT
Mme Murielle ROEMER	CFDT
M. Ibrahim JABRE	CFDT
Mme Fabienne DRAGONI	CGT
Mme Mélanie GIRARD	CGT
M. Vincent BOUCARD	FAFPT
M. Maxime WIRTH	FAFPT
M. Thierry DILLY	FO
Mme Laure BERNARD	FO
Mme Christelle DURAND	FO
M. Sylvain SCHNEIDER	FO

Mme Nancy EHALT	FO
M. Anthony BUCAMP	FO
M. Alexandre BOISSY	FO
Mme Agnès RIETHMULLER	FO
M. Frédéric PAPINAUD	FO
Mme Margaux FREY-BACHMANN	FO
M. Frédéric MARTIN	FO
Mme Sabrina BOFFETY	FO
M. Rémy BORRELLI	FO
M. Nicolas CUNY	FO
Mme Justine BEMER	FO
Mme Stéphanie ADELSON	FO
Mme Elisabeth GOMES	FO
Mme Nathalie HUET	FO
M. Fawzi AHADDAOUI	UNSA
M. José GONZALEZ	UNSA
M. Benoît LORBER	UNSA
Mme Isabelle BUFFET	UNSA

ARTICLE 2 :

Sont désignés en qualité de représentants de la collectivité à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail les membres suivants :

Représentants titulaires

M. Pierre BIHL	1 ^{er} Vice-Président de la collectivité, Président de l'instance
M. Marc MUNCK	11 ^{ème} Vice-Président de la collectivité
Mme Michèle ESCHLIMANN	12 ^{ème} Vice-Présidente de la collectivité
M. Michel LORENTZ	Conseiller d'Alsace
Mme Marie-Paule LEHMANN	Conseillère d'Alsace
Mme Christelle ISSELE	Conseillère d'Alsace
Mme Danielle DILIGENT	Conseillère d'Alsace
Mme Nicole BEHA	Conseillère d'Alsace
M. Florian KOBRYN	Conseiller d'Alsace
M. Joseph KAMMERER	Conseiller d'Alsace
Mme Patricia BOHN	Conseillère d'Alsace
M. Emmanuel BASTIAN	Directeur Général des Services
Mme Stéphanie TACHON	Directrice Générale Adjointe Ressources
Mme Pauline COLLONGUES	Directrice des Ressources Humaines
M. Vincent JUNG	Directeur du Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail

Représentants suppléants

M. André ERBS	15 ^{ème} Vice-Président de la collectivité
Mme Monique HOULNE	Conseillère d'Alsace
M. Jean-Luc SCHILDKNECHT	Conseiller d'Alsace
Mme Chantal JEANPERT	Conseillère d'Alsace
Mme Isabelle HECTOR-BUTZ	Conseillère d'Alsace
Mme Annick LUTENBACHER	Conseillère d'Alsace
Mme Anne TENENBAUM	Conseillère d'Alsace
M. Paul GEOFFROY	Directeur Général Adjoint Solidarités
Mme Ariane BROCARD	Directrice Appui et Pilotage – DGA Environnement
Mme Delphine COIGNARD	Directrice Appui et Pilotage – DGA Ressources

Mme Nadège ASSANI
Mme Marie-Christine RUH
Mme Marie COLLET
M. Laurent DARLEY

Directrice Appui et Pilotage – DGA Attractivité
Directrice de l'Immobilier et des Moyens Généraux
Directrice Appui et Pilotage – DGA Solidarités
Directeur Général Adjoint Environnement

ARTICLE 3 :

Monsieur Pierre BIHL, 1^{er} Vice-Président, est désigné Président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

ARTICLE 4 :

Le secrétariat administratif de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est assuré par un agent du Service Dialogue Social du Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail.

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° MC-2025-0009-DRH du 25 août 2025 portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail de la Collectivité européenne d'Alsace est abrogé.

ARTICLE 6 :

Les représentants cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).


Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 21/10/2025
Qualité : Président de la Collectivité
européenne d'Alsace

ARRETE N° MC-2025-0019-DRH

**ARRETE PORTANT
COMPOSITION DU COMITE
SOCIAL TERRITORIAL**

A Strasbourg, le 21 octobre 2025

Le Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU** le Code Général de la Fonction Publique,
- VU** le Titre V du livre II de la partie réglementaire du Code général de la Fonction Publique relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales,
- VU** le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction Publique Territoriale,
- VU** la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée,
- VU** la délibération n° CP-2022-5-1-4 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 16 mai 2022 décidant notamment de maintenir le paritarisme numérique au sein des instances représentatives, et fixant le nombre des représentants du personnel et des représentants de la collectivité au comité social territorial de la Collectivité européenne d'Alsace respectivement à 15 titulaires et 15 suppléants,
- VU** le procès-verbal du 08 décembre 2022 relatif aux élections pour la représentation du personnel au comité social territorial pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU** le résultat des élections départementales du 20 juin 2021 et du 27 juin 2021 pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU** l'arrêté n° MC-2025-0010-DRH du 25 août 2025 portant composition du comité social territorial de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants de la collectivité au comité social territorial,

CONSIDERANT la désignation de Mme Stéphanie BAILO en qualité de représentant suppléant de la collectivité territoriale au sein du comité social territorial.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Ont été élus représentants du personnel au comité social territorial les membres dont les noms suivent :

Titulaires :

Mme Nathalie RAYNARD	CFDT
M. François KIEFFER	CFDT
M. Jean-Yves EHLENBERGER	CGT
M. Christophe DI GRANDE	FAFPT
M. Christophe ODERMATT	FO
Mme Mareïke JEANNENOT-LEMBLE	FO
M. Maxime HERTWECK	FO
Mme Nancy EHALT	FO
Mme Souad CORTONE D'AMORE	FO
M. Rémy WOLFF	FO
Mme Margaux FREY-BACHMANN	FO
Mme Céline KUGLER	FO
M. Jean-Philippe GURAK	FO
Mme Véronique BAHIT	UNSA
Mme Joëlle VERGUET	UNSA

Suppléants :

M. Denis SCHWAB	CFDT
M. Julien GIROULT	CFDT
Mme Stéphanie ANTONY	CGT
M. Pierre HAAS	FAFPT
Mme Elena SORG	FO
Mme Dominique ROMAIN-CARCY	FO
M. Frédéric MARTIN	FO
Mme Christelle DURAND	FO
Mme Sarah TORDJMAN	FO
Mme Sandra BRAUN	FO
M. Anthony BUCAMP	FO
M. Alexandre BOISSY	FO
M. Sylvain SCHNEIDER	FO
Mme Sylvie GUTHMANN	UNSA
M. Jean-Philippe MATHIS	UNSA

ARTICLE 2 :

Sont désignés en qualité de représentants de la collectivité au comité social territorial les membres dont les noms suivent :

Titulaires :

M. Pierre BIHL	1 ^{er} Vice-Président de la collectivité, Président de l'instance
M. Marc MUNCK	11 ^{ème} Vice-Président de la collectivité
M. André ERBS	15 ^{ème} Vice-Président de la collectivité
Mme Marie-Paule LEHMANN	Conseillère d'Alsace
Mme Danielle DILIGENT	Conseillère d'Alsace
Mme Patricia BOHN	Conseillère d'Alsace
Mme Chantal JEANPERT	Conseillère d'Alsace
Mme Christelle ISSELE	Conseillère d'Alsace
Mme Monique HOULNE	Conseillère d'Alsace
M. Jean-Luc SCHILDKNECHT	Conseiller d'Alsace
M. Michel LORENTZ	Conseiller d'Alsace
M. Emmanuel BASTIAN	Directeur Général des Services
Mme Stéphanie TACHON	Directrice Générale Adjointe Ressources
Mme Pauline COLLONGUES	Directrice des Ressources Humaines
M. Vincent JUNG	Directeur du Pôle Dialogue Social et des Conditions de Travail

Suppléants :

Mme Pascale SCHMIDIGER	10 ^{ème} Vice-Présidente de la collectivité
Mme Michèle ESCHLIMANN	12 ^{ème} Vice-Présidente de la collectivité
M. Philippe MEYER	Conseiller d'Alsace
Mme Catherine GREIGERT	Conseillère d'Alsace
Mme Nicole BEHA	Conseillère d'Alsace
Mme Isabelle HECTOR-BUTZ	Conseillère d'Alsace
M. Joseph KAMMERER	Conseiller d'Alsace
Mme Anne TENENBAUM	Conseillère d'Alsace
M. Paul GEOFFROY	Directeur Général Adjoint Solidarités
Mme Nadège ASSANI	Directrice Appui et Pilotage – DGA Attractivité
Mme Marie COLLET	Directrice Appui et Pilotage – DGA Solidarités
Mme Delphine COIGNARD	Directrice Appui et Pilotage - DGA Ressources
Mme Valérie MARTZ	Directrice Pôle Appui et Pilotage – DRH
Mme Ariane BROCARD	Directrice Appui et Pilotage – DGA Environnement
Mme Stéphanie BAILO	Directrice Générale Adjointe Attractivité

ARTICLE 3 :

Monsieur Pierre BIHL, 1^{er} Vice-Président, est désigné Président du comité social territorial.

ARTICLE 4 :

Le secrétariat administratif du comité social territorial est assuré par un agent du Service Dialogue Social du Pôle Dialogue Social et Conditions de Travail.

ARTICLE 5 :

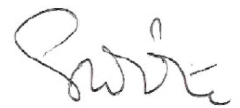
L'arrêté n° MC-2025-0010-DRH du 25 août 2025 portant composition du comité social territorial de la Collectivité européenne d'Alsace est abrogé.

ARTICLE 6 :

Les représentants cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).



Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 21/10/2025
Qualité : Président de la Collectivité
européenne d'Alsace



ARRETE N° 2025-048-DAJ

du 22 octobre 2025

**Portant délégation de signature au
sein de la Direction de l'Action Sociale
de Proximité**

LE PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;

Vu la délibération n° CD-2021-6-0-1 du 1^{er} juillet 2021 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace constatant l'élection de Monsieur Frédéric BIERRY à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération n° CD-2023-1-8-6 du 6 février 2023 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace portant délégation de compétences au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu l'arrêté n° 2025-036-DAJ du 28 août 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Action Sociale de Proximité ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2025-036-DAJ du 28 août 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Action Sociale de Proximité est abrogé.

Article 2 :

Les agents responsables, dont les noms et fonctions suivent, reçoivent, chacun en ce qui le concerne, délégation aux fins de signer tous actes relevant de leurs attributions, au regard des missions de la Direction et de chacun des Services qui la composent.

Cette délégation s'étend notamment aux actes listés en annexe au présent arrêté et est appliquée comme suit :

- 1 - délégation à titre principal ;
- 2 et suivants - délégation à titre subsidiaire en cas d'absence ou d'empêchement de 1, puis d'absence ou d'empêchement simultané des délégataires précédents.

En cas de vacance de poste signalée par le sigle « NN » (non nommé-e) au sein du présent arrêté, la délégation de signature reçue par l'agent concerné est de plein droit attribuée au(x) délégataire(s) suivant(s), selon l'ordre mentionné pour chaque acte au sein des annexes au présent arrêté.

Article 3 : Direction

- Madame Virginie CURVAT, Directrice ;
- Madame Pauline GAUCHER, Directrice adjointe.

Article 4 : Territoire Nord : Services Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS)

4.1 Service UTAMS Sud

- Madame Laure LADDI, Cheffe de service ;
- Monsieur David GIOP, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Grand Ried ;
- Madame Céline MICHEL, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Piémont ;
- Madame Catherine LAQUESTE, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Giessen ;
- Madame Sophie ANDRE, Conseillère Territoriale d'Insertion ;
- Madame Aurélia FLAUS, Conseillère Territoriale d'Insertion ;
- Madame Emilie LALLEMAND, Conseillère Territoriale en Action Sociale ;
- Madame Amandine GOEPFERT, Cadre Séniors.

4.2 Service UTAMS Nord

- Madame Kim LIEM, Cheffe de service ;
- Madame Gaëlle LE JAN, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Campagne ;
- Madame Farida LOURGUIOUI, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Bande Rhénane ;
- Madame Céline BILGER, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Ville ;
- Madame Cathie LAZARUS, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale de Sauer-Lauter ;
- Madame Anaïs SPINDLER, Cadre séniors ;
- Madame Myriam STURTZER, Cadre séniors ;
- Madame Martine CASPAR, Conseillère Territoriale d'Insertion, équipes Ville et Campagne ;
- Madame Carole BOIZET, Conseillère Territoriale d'Insertion, équipes Sauer-Lauter et Bande Rhénane ;
- Madame Sylviane SCHWARTZ, Conseillère Territoriale en Action Sociale, équipes Ville et Campagne ;
- Madame Sandra JUD, Conseillère Territoriale en Action Sociale, équipes Sauer-Lauter et Bande Rhénane.

4.3 Service UTAMS EMS - Sud

- Madame Diane DISS, Cheffe de service ;
- Monsieur Rémi BOUCHARD, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale 4 vents ;
- Madame Virginie HOT, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale des Tanneries ;
- Madame Elisabeth PFISTER, Conseillère Territoriale d'Insertion ;
- Madame Emilie CHATRAS, Conseillère Territoriale en Action Sociale.

4.4 Service UTAMS EMS - Nord

- Madame Diane DISS, Cheffe de service par intérim ;
- Madame Virginie MARTIN, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale de Bischheim ;
- Madame Rachel ARBOGAST, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale de Schiltigheim ;
- Madame Nathalie MANGALLON, Conseillère Territoriale d'Insertion ;
- Madame Laurence POPADINEC, Conseillère Territoriale en Action Sociale.

4.5 Service UTAMS Ouest

- Monsieur Jean-Luc MENG, Chef de service ;
- Madame Marie SCHNEIDER, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Plaine ;
- Monsieur Alexandre PERRAT, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Vergers ;
- Monsieur Eric MALLET, Responsable de l'équipe territoriale médico-sociale Bruche ;
- Madame Manon MAURIZI WEISSE, Conseillère Territoriale Insertion ;
- Madame Valérie BELLARD, Conseillère Territoriale en Action Sociale ;
- Madame Séverine VOEGELIN, Conseillère Territoriale en Action Sociale ;
- Madame Céline OSTERMANN, Cadre seniors ;
- Madame Claudia SCHAEFFTER, Cadre seniors.

4.6 Pour tous les Services UTAMS

- Madame Charlotte REMY, Conseillère Territoriale d'Insertion volante du Service Appui et Innovation Sociale de la Direction Action Sociale de Proximité, amenée à assurer des missions de remplacement/renfort de Conseiller Territorial d'Insertion, selon affectation ;
- Madame Farida LOURGUIOUI, Cadre de l'équipe de remplacement du Service Ressources Humaines Solidarité de la Direction Appui et Pilotage des Solidarités, amenée à assurer des missions de remplacement, selon affectation.

Article 5 : Territoire Sud : Services Territoires De Solidarité (TDS)

5.1 Service TDS Couronne colmarienne/Sainte-Marie-aux-Mines

- Madame Nadine RAUSCHER, Cheffe de service ;
- Madame Marie-Odile MEYER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de la Couronne Colmarienne ;
- Madame Christelle LASSIAT, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de Sainte-Marie-aux-Mines ;
- Madame Nourit ABENAIM, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de Neuf-Brisach Ensisheim ;
- Madame Catherine REES, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de Guebwiller.

5.2 Service TDS COLMAR

- Madame Sylvie HUIN, Cheffe de service ;
- Madame Bénédicte CLAUDEPIERRE, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Colmar Ouest ;
- Madame Geneviève VURPILLAT, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Colmar Sud ;
- Madame Linda BAZINE, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Colmar Est ;
- Monsieur Bruno BODET, Cadre seniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de Colmar ;
- Monsieur Luc VERBESSELT, Cadre seniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de la Couronne colmarienne / Sainte-Marie-aux-Mines.

5.3 Service TDS Couronne mulhousienne

- Madame Mélanie ROUËCHE, Cheffe de service ;
- Madame Magali ZUMKELLER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de la Couronne mulhousienne Ouest ;
- Madame Florie MEYER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de la Couronne mulhousienne Est ;
- Madame Pascale CARDOSO, Cadre seniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de la Couronne mulhousienne ;
- Madame Emilie TAVIGNOT, Cadre seniors, pour le périmètre d'intervention du Territoire de Mulhouse.

5.4 Service TDS MULHOUSE

- Monsieur Sébastien LAVOUE, Chef de service ;
- Madame Magali HEISSAT, Cheffe de service adjoint pour le Territoire Mulhouse Nord Ouest ;
- Madame Rebecca NUSSBAUMER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Sud Ouest ;
- Madame Dalila MANSOURI, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Centre Ouest ;
- Madame Sylviane ROSSE, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Sud Est ;
- Madame Natacha WURTZ, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Nord Est ;
- Madame Lydia STURM, Cheffe de service adjointe pour le Territoire Mulhouse Centre Est.

5.5 Service TDS SAINT-LOUIS/ALTKIRCH/THANN

- NN, Cheffe de service ;
- Monsieur Gaël BENAD, Chef de service adjoint pour le Territoire d'Altkirch ;
- Madame Laetitia NUSSBAUMER-RUEHER, Cheffe de service adjointe pour le Territoire de Saint-Louis ;
- Monsieur Nicolas GILLET, Chef de service adjoint pour le Territoire de Thann ;
- Madame Aline SPATARO, Cadre seniors.

5.6 Pour tous les Services TDS

- Madame Sandrine ILLANA, Cadre de l'équipe de remplacement du Service Ressources Humaines Solidarité de la Direction Appui et Pilotage des Solidarités, amenée à assurer des missions de remplacement de Chef de service adjoint, selon affectation.

Article 6 : Service Appui et Innovation Sociale (SAIS)

- NN, Chef(fe) de service ;
- Madame Sarah HAIST, Conseillère départementale en travail social ;
- Madame Laurine HAEGLE, Conseillère départementale en travail social ;
- Madame Catherine MERCKLE, Responsable de l'Unité Majeurs Vulnérables ;
- Madame Pauline GUIVARCH, Responsable de l'Unité Ressources.

Article 7 :

Les agents délégataires, cités dans les articles qui précèdent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité et publié sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président



Frédéric BIERRY

Direction de l'Action Sociale de Proximité		Actes faisant grief délégués	Directeur	Directeur adjoint	Chef de Service	Responsable d'unité	Conseiller départemental en travail social ou Responsable d'unité majeurs vulnérables	Responsable d'équipe ou Cadre de remplacement (ou cadre de remplacement Cf. art. 4.6)	Responsable d'équipe ou Cadre de seniors (ou cadre de remplacement Cf. art. 4.6)	Conseiller territorial Inertion (ou CT Volant Cf. art. 4.6)	Conseiller Territorial en Action Sociale
Direction		Actes de passation des marchés sans limite de montant	1								
		Bons de commande hors marchés à partir de 5 001 euros									
UTAMS		Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.	4	3	2					1	
		Toutes décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (hors AED) : AFASE									
		Toutes décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (hors AED) : TISF, aide ménagère, MAESF									
		Toutes décisions relatives à l'AED (Aide éducative à domicile), décisions relatives aux Tiers bénévoles Administratifs (TBA), parrainage et accueils administratifs.									
		Saisines judiciaires au procureur de la république au bénéfice des majeurs vulnérables									
		Tout acte relatif aux MASP simple (1) sauf sur le Territoire de la Ville de Strasbourg									
		Tout acte relatif au FAJ sur le Territoire Nord (hors transfert de compétence EMS)									
		Toute décision relative au FSL territorialisé (hors transfert de compétence EMS) sauf sur recours gracieux									
		Toutes décisions favorables sur recours gracieux relatives aux FSL									
		Tous actes relatifs à l'APRE-ADE (sauf ADE sur le Territoire de la Ville de Strasbourg) : accord, refus, y compris sur recours gracieux									
		Toutes décisions de suspensions administratives dont une copie doit également être adressée aux organismes payeurs que sont la CAF et la MSA									
		Toutes décisions de sanction RSA sauf sur le Territoire de la Ville de Strasbourg									
SAIS	SAIS	Tous actes relatifs aux MASP simples (1) sur le Territoire de la Ville de Strasbourg	3	2			1				
		Saisines judiciaires au bénéfice des majeurs vulnérables et tous les actes s'y rapportant	3	2			1				
		Tous actes relatifs aux MASP avec gestion (2)	3	2			1				
	Unité Ressources	Toutes décisions relatives aux secours financiers exceptionnels	3	2		1					
		Bons de commande hors marché d'un montant maximum de 5 000 euros pour toute la direction	2			1					

Direction de l'Action Sociale de Proximité	Actes faisant grief délégués							
		Directeur	Directeur adjoint	Chef de service	Chef de service adjoint (ou cadre de remplacement Cf. art. 5.6) ou Cadre seniors	Chef de service adjoint (ou cadre de remplacement Cf. art. 5.6)	Responsable d'unité majeurs vulnérables ou Conseiller départemental en travail social	Responsable de l'Unité Ressources
Direction	Conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel, bénévole, dans le cadre du dispositif de bénévolat pour les bénéficiaires du rSa	1						
	Décisions de mise à l'abri d'urgence de femmes enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans (non confiés)							
	Actes de passation des marchés sans limite de montant							
	Bons de commande hors marchés à partir de 5 001 euros							
	Actes d'exécution des marchés : - Ordres de service prescriptifs ou toutes autres décisions qui précisent les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations ; - Décisions d'agrément des sous-traitants ; - Décisions de prolongation des délais d'exécution des marchés ; - Procès-verbaux des opérations préalables à la réception des travaux et décisions de réception des ouvrages ou des travaux ; - Décisions d'approbation du décompte général de travaux transmis par le maître d'œuvre ; - Décisions d'admission, d'ajournement, de réfaction et de rejet des prestations (autres que des prestations de travaux) ; - Avenants dans la limite des seuils visés aux articles R. 2194-8 (marchés) et R. 3135-8 (contrats de concession) du Code de la commande publique ou à toutes autres dispositions qui s'y substitueraient ; - Décisions de reconduction ou de non reconduction des marchés ; - Etats d'acompte (paiements provisoires préalables au solde ou décompte général définitif du marché) ayant valeur de règlements partiels définitifs ; - Décisions d'application de pénalités (de retard notamment) lorsqu'elles sont notifiées en amont de l'état d'acompte ou du solde du marché.							
TDS	Toutes décisions relatives aux aides administratives à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance (TISF, aide-ménagère, AAE, AED, MIP, MAESF), toutes décisions relatives aux Tiers bénévoles Administratifs (TBA), parrainage et accueils administratifs	4	3	2		1		
	Toutes décisions relatives aux secours financiers de lutte contre la précarité	4	3	2	1			
	Tous actes relatifs aux MASP simples (1)	4	3	2	1			
	Toutes décisions relatives à la communication de documents administratifs et aux droits en matière de protection des données personnelles	3	2	1				
SAIS	Saisines judiciaires au bénéfice des majeurs vulnérables et tous les actes s'y rapportant	3	2				1	
	Tous actes relatifs aux MASP avec gestion (2)	3	2				1	
	Bons de commande hors marché d'un montant maximum de 5 000 euros pour toute la direction	2						1



**Direction Générale Adjointe
Solidarités**

Direction de l'Autonomie
Service Accompagnement de l'offre

ARRETE N° DA 2025 / 69

Du 21 octobre 2025

**portant autorisation d'extension de
capacité de la Structure d'Accueil
Spécialisé de l'APEDI Alsace de
MUNDOLSHEIM**

LE PRESIDENT

- VU** le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment leur titre I respectif ;
- VU** spécifiquement les articles L.313-1 et suivants du CASF relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** la loi n°2019-816 du 02 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU** l'arrêté du 20 décembre 1996 portant autorisation de création d'un établissement pour personnes handicapées mentales de 52 places à STRASBOURG et MUNDOLSHEIM ;
- VU** l'arrêté n°2025-016-DAJ du 28 avril 2025 portant délégation de signature au sein de la Direction de l'Autonomie de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU** le courrier de l'Association Travail et Espérance du 18 mai 2020 demandant la fusion absorption de l'ATE au profit de l'AAPEI de STRASBOURG et Environs à effet du 1^{er} janvier 2021 ;

CONSIDERANT que la création de cinq places supplémentaires en accueil de jour à la Structure d'Accueil Spécialisé de l'APEDI Alsace de MUNDOLSHEIM répond au besoin du territoire en termes d'accompagnement des personnes en situation de handicap ;

CONSIDERANT que l'extension de 5 places constitue une extension non importante au sens de l'article D.313-2 du CASF ;

CONSIDERANT que le gestionnaire s'est engagé à accueillir des personnes en situation d'Amendement Creton dont le projet de vie est d'intégrer cet établissement ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Collectivité européenne d'Alsace ;

ARRETE

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel d'Alsace
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel d'Alsace
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Article 1^{er} :

L'APEDI Alsace, dont le siège est situé 60, rue de la Grossau 67100 STRASBOURG, est autorisée à créer 5 places d'accueil de jour supplémentaires à la Structure d'Accueil Spécialisé (SAS) de MUNDOLSHEIM faisant passer la capacité totale de 18 à 23 places.

Article 2 :

L'établissement sera répertorié dans le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

Entité juridique :	APEDI Alsace
N° FINESS entité juridique :	670794692
Adresse complète :	60 RUE DE LA GROSSAU CS 50046 67027 STRASBOURG CEDEX 1
Code statut juridique :	62 – Association de droit local
N° SIREN :	320915242

Entité établissement :	Structure d'Accueil Spécialisé de Mundolsheim
N° FINESS entité établissement :	670006170
Adresse complète :	ZONE D'ACTIVITE DES MARECHAUX 10 RUE DESAIX 67450 MUNDOLSHEIM
Code catégorie :	449 - Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M.)
Code mode tarifaire :	08 - Président du Conseil départemental
N° SIRET :	320 915 242 00426

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
965 - Accueil et accompagnement non médical. personnes handicapées	21 - Accueil de Jour	010 - Tous Types de Déficiences Personnes Handicapées	23

Article 3 :

L'établissement est habilité à l'aide sociale pour l'ensemble de ses places conformément à l'article L.316-6 du CASF.

Article 4 :

La présente extension d'autorisation est sans effet sur la durée d'autorisation de 15 ans à compter du 1er janvier 2021.

Article 5 :

Le renouvellement de l'autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation prévue à l'article L.312-8 du CASF. A ce titre, la date d'autorisation initiale à prendre en compte pour le calendrier des évaluations et du renouvellement de l'autorisation est fixée au 1er janvier 2021.

ARRETE DA 2025 / 069

Autorisation d'extension de capacité de la Structure d'Accueil Spécialisé de l'APEDI Alsace de MUNDOLSHEIM – Année 2025

Article 6 :

En application de l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant les autorités compétentes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité européenne d'Alsace – recueil des actes (www.alsace.eu/la-collectivite/les-publications-reglementaires/recueil-actes-cea/).

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur-Adjoint de l'Autonomie

Thomas
KLEINMANN

Signature numérique de
Thomas KLEINMANN
Date : 2025.10.21 10:53:46
+02'00'

Thomas KLEINMANN

ARRETE DA 2025 / 069

Autorisation d'extension de capacité de la Structure d'Accueil Spécialisé de l'APEDI Alsace de
MUNDOLSHEIM – Année 2025

Colmar, le 18 juillet 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

067-200094332-20251020-DAPI2025_0404-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2025

Publication : 24/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Arrêté modificatif n° DAPI 2025/0404

Du 20 octobre 2025

**Relatif à la composition des commissions
d'agrément en vue d'adoption de la
Collectivité européenne d'Alsace (CeA)**

LE PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

- VU les articles L. 225-2, R. 225-9, R. 225-10 et R. 225-11 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à l'adoption des pupilles de l'Etat et à l'agrément ;
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- VU l'arrêté n°2021/0019 du 21 janvier 2021 portant composition des commissions d'agrément en vue d'adoption de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) ;

CONSIDERANT

qu'il appartient au Président de la CeA, conformément à l'alinéa 3 de l'article R. 225-9 du Code de l'action sociale et des familles, de fixer le nombre et le ressort géographique des commissions d'agrément prévues à l'article L. 225-2 du même Code.

ARRÊTE

- Article 1 :** Il est institué au sein de la CeA deux commissions d'agrément, l'une pour le Nord (territoire de la circonscription administrative du Bas-Rhin) à STRASBOURG et l'autre pour le Sud (territoire de la circonscription administrative du Haut-Rhin) à COLMAR.
- Article 2 :** L'arrêté n°2021/0019 du 21 janvier 2021 portant composition des commissions d'agrément en vue d'adoption de la CeA est modifié.
- Article 3 :** La composition de la commission d'agrément en vue d'adoption Nord CeA est fixée conformément à l'article R. 225-9 du Code de l'action sociale et des familles comme suit :

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

➤ Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :

- Titulaire : Régine HEDJERASSI
Travailleur social – Service Accompagnement des enfants confiés- DASE

Suppléante 1 : Géraldine HOERLE
Secrétaire médico-sociale- Service Accompagnement des enfants confiés-DASE

Suppléante 2 : Marie ANTONI
Travailleur social : Service Accompagnement des enfants confiés-DASE
- Titulaire : Madame Sylvie ROECK
Responsable Equipe Territoriale - Service Accompagnement des enfants confiés-DASE

Suppléante 1 : Ornella FRITZ
Travailleur social- Service Accompagnement des enfants confiés-DASE

Suppléante 2: Laura LICHTER
Travailleur social- Service Accompagnement des enfants confiés-DASE
- Titulaire : Madame le Docteur Anne PANIS
Médecin Nord de l'Aide Sociale à l'Enfance-DASE

Suppléante 1 : Madame Virginie SANCHEZ
Cadre de santé, Service Jeune Enfant- Direction Santé, Prévention et PMI

Suppléante 2 : Madame Céline MAZZOLENI
Adjointe au Responsable de Service Jeune Enfant- Direction Santé, Prévention et PMI

➤ Deux membres du Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la circonscription administrative du Bas-Rhin et leurs suppléants :

- * Sur proposition de l'union départementale des associations familiales du Bas-Rhin
 - Titulaire : Monsieur Olivier KAUFFMANN

Suppléante : Madame Marie-Odile DISSERT
- * Représentant de l'association des pupilles et anciens pupilles de l'Etat du Bas-Rhin
 - Titulaire : Madame Céline BLOT

Suppléante : Madame Monique WAMSLER

➤ Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance

- Monsieur Jean-Claude GONON
Secrétaire général de l'Association Européenne des Enseignants (A.E.D.E)

Article 4 : La composition de la commission d'agrément en vue d'adoption Sud CeA est fixée conformément à l'article R. 225-9 du Code de l'action sociale et des familles comme suit :

➤ Trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption et leurs suppléants :

- Titulaire : Madame Sarah MEGRICHE
Cadre enfance- Service Accompagnement des enfants confiés-DASE

Suppléant 1 : Madame Pauline GAUTHIER
Travailleur social – Service Accompagnement des enfants confiés-DASE

Suppléante 2 : Madame Charlotte STUTZ
Travailleur social – Service Accompagnement des enfants confiés-DASE
- Titulaire : Madame Lara BINDER
Responsable unité Sud CRIP-DASE

Suppléante 1 : Madame Joschka NICOLAS
Coordonnatrice CRIP Unité Sud-DASE

Suppléante 2 : Maud FERRI
Travailleur social- Service Accompagnement des enfants confiés-DASE
- Titulaire : Madame Sema CETINBAG
Psychologue - Service Jeune Enfant- Direction Santé, Prévention et PMI

Suppléante 1: Madame Elodie WILLMAN
Psychologue - Service Jeune Enfant- Direction Santé, Prévention et PMI

Suppléante 2 : Madame Florence DONNARS
Médecin Aide Sociale à l'Enfance Sud- DASE

➤ Deux membres du Conseil de famille des pupilles de l'Etat de la circonscription administrative du Haut-Rhin et leurs suppléants :

- * Sur proposition de l'union départementale des associations familiales du Haut-Rhin
 - Titulaire : Monsieur André BUBENDORF
Suppléante : Monsieur Christophe BIANCHI
- * Représentant de l'association des pupilles et anciens pupilles de l'État du Haut-Rhin
 - Titulaire : Monsieur Christian GAFENESCH
Suppléante : Madame Anne BUBENDORF

➤ Une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance :

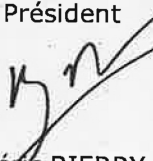
- Monsieur Vincent BILGER

Article 5 : Le mandat des membres est de **six ans à compter de l'arrêté instituant la composition des commissions d'agrément soit du 21 janvier 2021 au 21 janvier 2027.**

Les membres qui perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger sont remplacés, dans les mêmes conditions de désignation, pour la durée du mandat restant à courir. Les membres de la commission sont tenus au **secret professionnel**. Ils ne participent pas aux délibérations s'ils présentent à titre personnel des liens d'intérêt susceptibles de compromettre leur indépendance et leur impartialité avec le dossier examiné.

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié aux membres ci-avant désignés et à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il sera publié dans le recueil des actes administratifs et des informations officielles de la CeA.

Le Président



Frédéric BIERRY



COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG cedex 9
100 avenue d'Alsace
BP 20351 - 68006 COLMAR cedex

www.alsace.eu

Direction des services de l'Assemblée

Directeur de la publication : Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace